

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD84

présenté par
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« agence »

le mot :

« établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.